



PROGRAMME LEADER DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS

2014-2020/22

ACTION 1.

Accompagner la rénovation énergétique du patrimoine (bâtiments) public



COMPLEMENT AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

DECLARATION relative au projet

« »

Je soussigné(e)....., en qualité de représentant(e) de déclare avoir pris connaissance des conditions d'admissibilité et des critères de sélection du programme Leader, applicables à la présente demande de subvention FEADER, et détaillés ci-dessous :

Fait à, le

Signature et cachet

Conditions d'admissibilité	Partie RESERVEE à l'analyse de la demande
<p><u>Tous projets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Projets privilégiant une approche globale de la rénovation du / des bâtiments 	<p>oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p>Justificatifs joints au dossier :</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>
<p><u>Projets matériels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Faisant suite à un audit thermique et énergétique : La demande d'aide doit comprendre les éléments suivants : bilan thermique et énergétique avant travaux exprimé en kWep/m²/an, préconisations de travaux, caractéristiques techniques et économies d'énergie engendrées par type de travaux et par scénarios de travaux, exprimées en kWep/m²/an Visant une amélioration d'au moins 40% de la performance énergétique globale théorique de l'équipement : <ul style="list-style-type: none"> Les types de travaux pris en compte dans l'atteinte des 40% sont : isolation, remplacement des ouvrants, des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire et leurs systèmes de régulation / programmation, systèmes de ventilation, équipements de gestion économe de l'éclairage. Les systèmes de production d'électricité ne sont pas pris en compte dans l'atteinte des 40% Justifiant au moment du bilan de l'opération, de l'amélioration d'au moins 40% de la performance énergétique : La demande de paiement devra justifier des performances atteintes après travaux, sur la base de la consommation théorique : diagnostic de performance énergétique ou attestation signée par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, certifiant que les travaux ont bien été réalisés aux mêmes performances que celles initialement prévues et au moins à 40% 	<p>oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p>Sont joints au dossier :</p> <p><input type="checkbox"/> bilan thermique et énergétique</p> <p><input type="checkbox"/> préconisation de travaux</p> <p><input type="checkbox"/> caractéristiques techniques et économies d'énergie, par type de travaux et par scénario</p> <p>oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaire :</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>

Critères de sélection	Partie RESERVEE à l'analyse de la demande
<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de l'aide publique européenne sollicitée pour la réalisation du projet tel que présenté dans la demande de subvention <p style="text-align: right;"><i>note sur 4</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution aux objectifs spécifiques du programme Leader : <p>En quoi le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fait interagir différents acteurs et projets issus de différents secteurs de l'économie du territoire (approche multisectorielle) - est innovant (innovation technologique, sociale, territoriale, par rapport au territoire et / ou par rapport aux pratiques du porteur de projet) - participe d'une démarche collective et / ou d'un partenariat public / privé - pourra servir d'exemple (projet vitrine, diffusion d'expérience, capitalisation, transposition...) <p style="text-align: right;"><i>note sur 8</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation technique du projet <p>En quoi le projet est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cohérent (cohérence interne et externe) - faisable et pertinent (des points de vue technique, financier, partenarial) - pérenne (pérennité de l'action ou de ses résultats) <p style="text-align: right;"><i>note sur 6</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Critères de priorité : <p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscrits dans la continuité du conseil en énergie partagé du Pays du Vignoble Nantais - Cohérents avec le Plan climat énergie territorial (PCET) du Pays du Vignoble Nantais <p style="text-align: right;"><i>note sur 2</i></p>	<p style="text-align: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p>Justificatifs / explications joints au dossier :</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p style="text-align: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p>Justificatifs / explications joints au dossier :</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>

Modulation de la subvention en fonction de la note

Note attribuée par le comité	Niveau d'aide FEADER
De 0/20 à 9/20	Pas d'aide
De 9,5/20 à 11,5/20	50% de l'aide maximum
De 12/20 à 14/20	70% de l'aide maximum
De 14,5/20 à 20/20	100% de l'aide maximum

Compléments sur l'examen des critères (PARTIE RESERVEE)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....